

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. GALABERT Vivian.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

2025.19 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

VOTE : 17 Pour, 8 Contre (M. COUDERC, M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Le budget primitif présente les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Il est pour la première année votée dans le cadre de la nouvelle instruction comptable la M57 qui remplace la M14.

Je vous invite à lire la note de synthèse annexée aux tableaux ci-dessous présentant pour chaque section et par chapitre l'équilibre budgétaire.

Le Budget Primitif 2025 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour un montant total de

10 760 105 € et pour la section d'investissement pour un montant total de 5 937 029.56 €.

BUDGET PRIMITIF 2025							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses	Pour mémoire BP 2024 (BP+DM)	BP 2025	BP 2025/2024	Recettes	Pour mémoire BP 2024 (BP+DM)	BP 2025	BP 2025/2024
011 - Charges à caractère général	1 980 552,00 €	2 008 052,00 €	1,39%	70 - Produits Domaine	282 900,21 €	242 063,25 €	-14,44%
012 - Dépenses Personnel	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	0,00%	73 - Impôts et taxes	5 647 386,00 €	5 696 456,00 €	0,87%
014 - Atténuation produits	5 000,00 €	4 000,00 €	-20,00%	74 - Dotations, Participations	1 068 754,00 €	1 071 302,00 €	0,24%
65 - Autres charges de Gestion	705 535,00 €	706 693,00 €	0,16%	75 - Autres Produits Gestion	33 000,00 €	35 000,00 €	6,06%
				013 - Atténuation Charges	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
Dépenses de gestion courantes	6 691 087,00 €	6 718 745,00 €	0,41%	Recettes de gestion courantes	7 072 040,21 €	7 084 821,25 €	0,18%
66 - Charges financières	63 943,00 €	45 000,00 €	-29,82%	76 - Produits financiers	- €	- €	
67 - Charges except	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%	77 - Produits Except.	- €	- €	
68 - Dotations aux provisions	108 797,00 €	117 000,00 €	7,54%	78 - Reprise provision et amort.	- €	- €	
Dépenses réelles de fonct.	6 883 827,00 €	6 900 745,00 €	0,25%	Recettes réelles de fonct.	7 072 040,21 €	7 084 821,25 €	0,18%
042 - Opérations transferts entre sections	784 000,00 €	850 000,00 €	8,42%	042 - Opérations transferts entre section	8 200,00 €	40 000,00 €	387,80%
023 - Virement à la section Invnt	2 237 149,00 €	3 009 360,00 €	34,52%	002 - Excédent fonct.	2 824 735,79 €	3 635 283,75 €	28,69%
DEPENSES TOTALES	9 904 976,00 €	10 760 105,00 €	8,83%	RECETTES TOTALES	9 904 976,00 €	10 760 105,00 €	8,63%

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Dépenses	Pour mémoire BP 2024(BP+DM)	RAR	BP 2025	BP 2025/2024	Recettes	Pour mémoire BP 2024 (BP+DM)	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	395 712,48 €	202 696,21 €	398 946,00 €	0,82%	13 - Subventions	705 169,00 €	344 334,56 €
204-subventions d'équipement versées	138 681,73 €	105 050,86 €	126 691,00 €	-8,65%	16 - Emprunts	- €	500 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 847 342,79 €	436 587,49 €	2 234 797,00 €	-41,91%	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	100 000,00 €	- €	1 776 260,00 €				
Dépenses d'équipement	4 481 737,00 €	744 334,56 €	4 536 694,00 €	1,23%	Recettes d'équipement	705 169,00 €	844 334,56 €
10 + 13 Dotations, Fonds divers et réserves	31 571,00 €	- €	32 001,00 €		10 - Dotations	449 849,63 €	225 000,98 €
16 - Remboursement Emprunts	315 000,00 €	- €	400 000,00 €	26,98%	1068 - Exc.fonct.capitalisé	400 177,30 €	209 725,00 €
			- €		024 - produits cession immobilisation	140 000,00 €	80 000,00 €
45 - opérations pour compte de tiers	141 827,00 €	- €	104 000,00 €		45 - opérations pour compte de tiers	23 000,00 €	104 000,00 €
Dépenses réelles d'investisemen	4 970 135,00 €		5 072 695,00 €	2,06%	Recettes réelles d'investis.	1 013 026,93 €	618 725,98 €
040 - Opérations de transferts entre sector	8 200,00 €	- €	40 000,00 €	387,80%	040 - Opérations de transferts entre sect	784 000,00 €	850 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	65 000,00 €	- €	80 000,00 €	23,08%	041 - Opérations patrimoniales	65 000,00 €	80 000,00 €
					021 - Virement de la SF	2 237 149,00 €	3 009 360,00 €
001 - Déficit investissement reporté					001 - Excédent investissement repo	120 163,07 €	534 609,02 €
DEPENSES TOTALES	5 043 335,00 €	744 334,56 €	5 192 695,00 €	2,96%	RECETTES TOTALES	4 924 508,00 €	5 937 029,56 €
	<i>Restes à réaliser</i>		744 334,56 €		<i>Restes à réaliser</i>		- €
	TOTAL AVEC RAR		5 937 029,56 €		TOTAL AVEC RAR		5 937 029,56 €

II. Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire en séance du 19 mars 2025,

Vu la note de synthèse présentant le Budget Primitif 2025,

Vu l'instruction M57,

Vu la maquette budgétaire présentée en annexe,

Vu l'équilibre budgétaire présenté pour chacune des sections,

Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'adopter le Budget Primitif 2025 qui vous est présenté en ANNEXE 3.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 17 voix Pour, 8 Contre**

ADOPTE le Budget Primitif 2025 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 23 avril 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

Le secrétaire de séance,

Christian AMELING



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20250409-202519-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025